



# PERET

BULLETIN MUNICIPAL

N° 4 1989 - 1991

# SOMMAIRE

---

|                                                  | <i>Page</i> |
|--------------------------------------------------|-------------|
| <i>Le mot du Maire</i>                           | 3           |
| <i>Les Commissions</i>                           | 4           |
| <i>Intercommunalité - SIRTOM - Charte</i>        | 5 - 6 - 7   |
| <i>Station de pompage</i>                        | 8           |
| <i>Voirie rurale - Immeuble poste</i>            | 9           |
| <i>Jardin communal</i>                           | 10          |
| <i>Rue de l'Egalité</i>                          | 11          |
| <i>Travaux groupe scolaire - Salle d'anglais</i> | 12          |
| <i>Evolution des taux d'imposition</i>           | 13          |
| <i>Recettes de fonctionnement</i>                | 14          |
| <i>PERET et les services extérieurs</i>          | 15          |
| <i>L'avenir</i>                                  | 16 - 17     |
| <i>A Bas "untel"</i>                             | 18          |





# Le mot du Maire

---

Depuis maintenant 8 ans, nous avons voulu que chacun soit informé du fonctionnement de la mairie.

Le Conseil Municipal travaille, réfléchit au cours de nombreuses réunions et prend des décisions qui le plus souvent se traduisent par un coût financier. Ce bulletin n'a pas d'autres objectifs que de vous présenter l'utilisation que nous faisons des fonds publics.

Les moyens financiers de la commune sont limités et nous devons faire des choix.

Notre souci consiste à maintenir un niveau d'imposition acceptable par tous et à équiper notre village afin que demain PERET soit plus agréable encore.

Avec l'aide de tous, nous continuerons dans cette voie de l'équilibre entre la rigueur que la raison commande et l'ambition nécessaire à toute réussite.

**Christian BILHAC**  
*Maire de PERET*

# LES DIFFERENTES COMMISSIONS

---

## **Commission des FINANCES**

Président : Michel DE BIASIO  
Membres : Christian BILHAC  
Rose Marie SIFFRE  
Michel SOULAIROL  
Danièle CUSSOL  
Joël CASTES  
Alain LASSIERRA  
Hubert PUESA

## **Commission de l'URBANISME et de l'AMENAGEMENT DU VILLAGE**

Président : Rose Marie SIFFRE  
Membres : Christian BILHAC  
Michel DE BIASIO  
Josette BESSIERE  
Philippe BONNIOL  
André HUGOL  
Alain LASSIERRA  
Georges ROLLAND  
Danièle ZARAGOZA

## **Commission des CHEMINS, de l'AGRICULTURE et du REBOISEMENT**

Président : Michel SOULAIROL  
Membres : Christian BILHAC  
Philippe BONNIOL  
Joël CASTES  
Hubert PUESA  
Georges ROLLAND  
Alain SAUVAIRE

## **Commission des AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURELLES, SOCIALES et SPORTIVES**

Président : Danièle CUSSOL  
Membres : Christian BILHAC  
Josette BESSIERE  
Anne CAUVEL  
André HUGOL  
Alain SAUVAIRE

# L'INTERCOMMUNALITE

---

En 1971, une tentative de fusion des communes décidée par le gouvernement avait échoué. Aujourd'hui, la France en compte plus de 36 000 soit à elle seule plus de la moitié des communes de la C.E.E. Les communes rurales, dont PERET fait partie, veulent conserver à juste titre leur souveraineté mais devant la faiblesse des moyens financiers, des regroupements sont nécessaires pour réaliser certaines actions.

Au fil des ans, PERET après avoir adhéré au S.I.R.T.O.M., fait partie de la Charte Intercommunale de la Basse Vallée de l'Hérault et des organismes qui en dépendent S.I.D.E. et S.I.P.A.D.H.

Cette volonté d'ouverture a un coût mais il s'agit du prix à payer pour ne pas tomber dans l'isolement source de sclérose.

Or, dans un monde qui bouge, ne pas avancer, c'est reculer

## I - Le S.I.R.T.O.M.

La croissance du volume d'ordures ménagères est une préoccupation pour tous les élus locaux. Il y a une vingtaine d'années, les Pérois achetaient le lait chez M. FONTAYNES et le pot au lait était utilisé jour après jour.

En 1991, plusieurs dizaines d'emballages de lait sont jetés dans les containers. Cet exemple anecdotique explique l'évolution et pourrait être étendu à bien d'autres domaines.

Les grandes villes croulent sous les déchets et les dépôts sauvages sont -à juste raison- combattus par l'Administration.

PERET a fait le choix du syndicat intercommunal depuis plus de 15 ans. Les ordures sont collectées, broyées et transformées en compost. Pour les encombrants, nous avons installé une benne qui est vidée à Aspiran au dépôt syndical.

Le prix est de 303 F par an et par habitant,  
réparti comme suit :

- Collecte : 200 F / an / habitant
- Traitement : 60 F / an / habitant
- Benne + décharge : 43 F / an / habitant.

## II - Le S.I.D.E (Syndicat Intercommunal pour le Développement Economique)

L'emploi étant toujours une priorité, nous avons considéré qu'il était de notre devoir en tant qu'élu de participer activement au développement de notre région.

Le S.I.D.E. créé en octobre 1988 sous l'égide de la charte et donc par les communes adhérentes, a considéré après étude que l'emplacement favorable pour l'implantation d'entreprises était la commune de Pézenas.

D'où la création du **parc d'activités économique intercommunal "Méridiane"**.

Celui-ci, premier du genre en Languedoc-Roussillon bénéficie d'une situation exceptionnelle en bordure de l'A 75 (Méridienne) délimité sur ses deux autres côtés par la route d'Agde et de Béziers.

Le coût pour la commune de PERET est de 25 F par habitant (soit 13 100 F) pour la réalisation d'une première tranche de 40 000 m<sup>2</sup> dont 31 000 sont commercialisables. A ce jour 16 600 m<sup>2</sup> sont conclus et 7 840 m<sup>2</sup> en cours de négociation.

Deuxième opération (complémentaire de la première), la création effective de la **"Maison de l'Entreprise Méridiane"**. Celle-ci permet aux entreprises de bénéficier immédiatement de :

- Structures (bureaux modulables à des prix intéressants),
- Conseil (permanences C.C.I. et Chambre des Métiers),
- Des services (secrétariat, télex, etc... etc...),
- Formation permanente à la carte toujours en collaboration avec la C.C.I. et la Chambre des Métiers.

La vente des terrains et la taxe professionnelle viendront couvrir le montant des annuités contractés pour la viabilisation.

A long et moyen terme, le produit de taxe professionnelle reviendra aux communes sous la forme qu'elles auront choisi. (Distribution directe ou création dans les sites choisis de mini zones industrielles, ateliers, relais etc... etc...).

# OPERATION PROGRAMMEE

## D'AMELIORATION DE L'HABITAT - O.P.A.H.

---

Pour mémoire, nous rappellerons que cette opération concerne 9 communes (*AUMES, CAUX, FONTES, NEZIGNAN L'EVEQUE, NIZAS, MONTAGNAC, PERET, ST PONS DE MAUCHIENS, ST THIBERY*). Qu'elle a été programmée sur trois ans : 89 - 90 - 91 et son objectif porte sur la réhabilitation de 285 logements.

Il est bon de préciser aussi que les aides à la réhabilitation privée dans le cadre de l'O.P.A.H. sont distribuées en fonction du statut d'occupation du logement.

- 1 - Les P.A.H. : (Primes à l'amélioration de l'habitat) sont attribuées par l'état aux propriétaires occupant leur logement suivant leurs conditions de ressources.
- 2 - Les aides de l'A.N.A.H. (Agence Nationale pour l'Aménagement de l'Habitat) concernent les propriétaires bailleurs de logements locatifs.

Du bilan des deux premières années 89 et 90 cumulées, il ressort que pour le P.A.H. (propriétaires occupants) PERET arrive en tête (rapport nombre dossiers/nombre d'habitants). Avec 18 dossiers traités et près de 20 millions de centimes de subventions accordés aux Pérotois, (pour 14,20 F de cotisation par habitant) il est agréable de constater l'intérêt porté à cette opération.

Au titre de 1991, sur 5 dossiers déjà en instruction, 2 ont été notifiés et nul doute que cela va continuer. Par contre, pour l'A.N.A.H. (propriétaires bailleurs), nous ne tenons pas le flambeau et il serait bon de préciser quelques points :

- a) Ces aides concernent une maison déjà louée, dont vous souhaiteriez effectuer des travaux (isolation, couverture, façades...)
- b) Une maison vacante, source de charges et de tracas que vous souhaitez aménager en logements locatifs vous permettant de la rentabiliser.
- c) Votre maison secondaire (ou principale), trop grande pour vos besoins, et dans laquelle vous envisagez de réaliser un logement locatif vous assurant un revenu régulier.

Dans tous les cas, l'A.N.A.H. peut vous apporter des subventions de 25 à 35% du montant des travaux. Le financement des travaux, peut en outre, être complété par un prêt conventionné à taux privilégié. PERET étant déficitaire quant au nombre de logements disponible à la location, pensez à vos enfants, il est peut être temps de saisir cette opportunité.

Si vous avez déjà bénéficié de la P.A.H., rien ne vous empêche de vous renseigner pour l'A.N.A.H. (facultatif). Vous avez très certainement le droit de bénéficier des aides de cette opération.

Renseignements en mairie et permanence de M. LEFORT le deuxième vendredi du mois.

Dans la majorité des cas, les aides financières permettent de réaliser des travaux importants et les annuités d'emprunt sont couvertes par les loyers. (Les aides consenties aux locataires d'un logement financé par l'A.N.A.H. permettent aux propriétaires de demander des loyers plus élevés).

# STATION DE POMPAGE

---

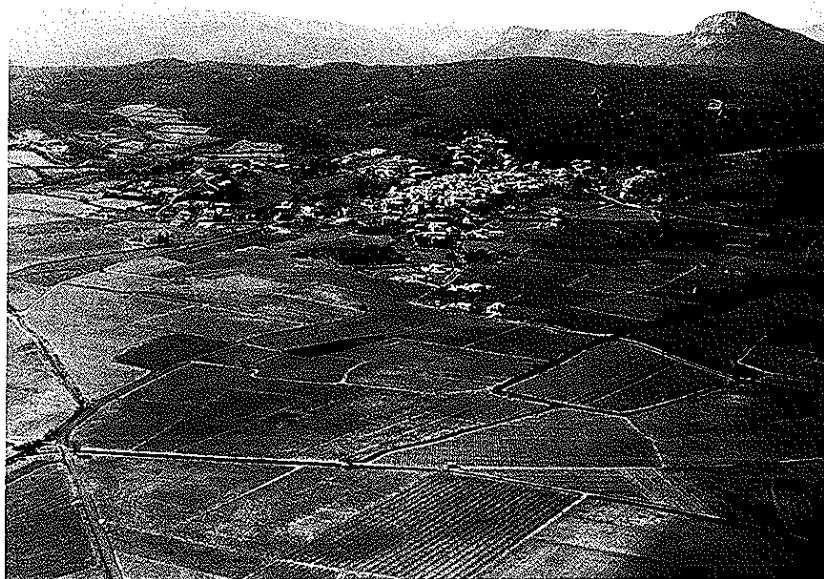
La station de pompage réalisée en 1962 ne répondait plus aux normes de sécurité en vigueur aujourd'hui et fonctionnait manuellement.

La vétusté de l'installation était la cause de nombreuses pannes et son fonctionnement nécessitait la présence quotidienne de l'agent communal.

Afin de remédier à ces problèmes, il a été envisagé de transformer l'installation électrique en la mettant en conformité avec les nouvelles normes de sécurité d'une part ; d'autre part, d'installer un système automatique de permutation des pompes afin d'éviter au maximum les coupures d'eau.

Une subvention a été demandée au Conseil Général et les travaux réalisés par l'entreprise CHAVEROCHE de Montpellier.

|                                                                   |             |
|-------------------------------------------------------------------|-------------|
| Montant des travaux                                               | 89 770,71 F |
| Subvention                                                        | 36 516,00 F |
| Après récupération de la TVA<br>la quote part communale s'élève à | 39 178,66 F |





# VOIRIE RURALE 1990

---

En septembre 1988, une subvention est demandée au Conseil Général pour améliorer la voirie de la Plaine. Le Conseil Général nous ayant accordé une subvention, une convention est passée avec les services de l'Équipement en février 1990.

Les travaux réalisés par l'entreprise MAZZA de ST THIBERY concernent le goudronnage du chemin des Caunes et de Famouries.

|                                                                   |              |
|-------------------------------------------------------------------|--------------|
| Montant des travaux                                               | 184 037,55 F |
| Subvention du Conseil Général                                     | 100 000,00 F |
| Après récupération de la TVA<br>la quote part communale s'élève à | 55 180,47 F. |

# IMMEUBLE POSTE

---

La commune est propriétaire de l'immeuble des Postes (bureau et logement de fonction). Il est apparu nécessaire, à l'arrivée de Monsieur CERVETO et de sa famille de rénover l'appartement devenu vétuste.

Les travaux ont été réalisés en deux temps. D'abord, le rez de chaussée à l'arrivée du nouveau receveur. Puis, fin 1990, les travaux d'électricité et d'installation sanitaire. La subvention annuelle du Conseil Général pour l'entretien du patrimoine a permis de financer entièrement ces travaux.

|                                                                         |             |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Montant des travaux                                                     | 57 853,01 F |
| Subvention du Conseil Général                                           | 51 219,00 F |
| Après récupération de la TVA<br>il ressort sur le projet un excédent de | 2 437,34 F  |

# JARDIN COMMUNAL

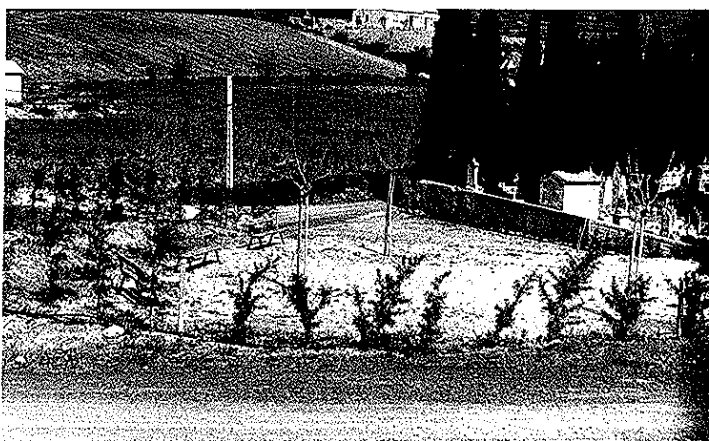
---

En 1988, le Conseil municipal décide d'aménager l'ancienne décharge située derrière le cimetière de part et d'autre du ruisseau de Notre Dame afin d'approprier cet endroit devenu insalubre. Il décide également l'élargissement du pont qui présentait un danger au vu de la circulation devenue plus importante depuis les constructions du chemin des Roques. Un projet d'aménagement d'un jardin communal est étudié puis approuvé.

Des subventions sont sollicitées auprès du Conseil Général et de la Région pour assurer le financement. Les travaux débutent fin 1989, sous la direction de Monsieur Jacques CARTIER ingénieur conseil à Montpellier. Ils sont réalisés par l'entreprise H.A.S. qui a été retenu après un appel d'offre aux entreprises de la région.

Dans un même temps, sur une autre parcelle à CALAS FREGES, il est réalisé une déchetterie avec un quai desservant la benne à ordures. Une ancienne cuve à mazout a été installée afin de récupérer les huiles de vidange.

|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| Montant des travaux            | 278 370,10 F |
| Subvention du Conseil Général  | 73 335,00 F  |
| Subvention du Conseil Régional | 100 000,00 F |
| Quote part communale           | 61 386,67 F  |





## RUE DE L'EGALITE

---

La réfection de la chaussée de la rue de l'Egalité était devenue une nécessité, après les travaux effectués pour l'aménagement au jardin communal. Cette rue étant en effet un lieu de promenade quotidienne.

Il a donc été décidé de goudronner la rue et de buser le caniveau longeant le cimetière afin d'agrandir la chaussée. Les arbres ont été plantés pour continuer l'allée de muriers déjà existante.

Une subvention a été allouée par le Conseil Général pour la réalisation de ces travaux effectués par l'entreprise POUZZOLE - BASALTE de ST THIBERY.

|                                                                |              |
|----------------------------------------------------------------|--------------|
| Montant des travaux                                            | 185 515,31 F |
| Subvention du Conseil Général                                  | 81 105,00 F  |
| Après récupération de la TVA<br>la quote part communale est de | 75 321,51 F  |

# TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE 1990

## TOITURE

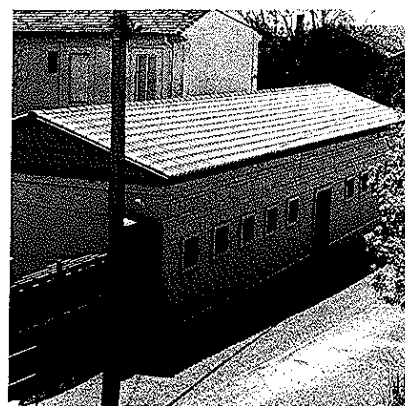
Le toit couvrant la partie la plus importante de l'école était un toit terrasse présentant des fissures et des gouttières irrémédiables malgré un entretien assidu et des essais de colmatage avec différents produits qui n'ont donné aucun résultat satisfaisant. Le Conseil Municipal a donc décidé de prévoir une toiture avec pente et recouverte de tuiles.

## AMELIORATION SORTIE

Afin d'améliorer la sécurité des enfants lors de la sortie de l'école, il a été convenu de l'ouverture d'une porte à côté du grand portail de la cour, une barrière de sécurité a été installée.

Une subvention a été demandée au Conseil Général le 8 septembre 1989 et les travaux réalisés durant l'été 1990 par l'entreprise CACERES.

|                                                   |              |
|---------------------------------------------------|--------------|
| Montant des travaux                               | 113 561,31 F |
| Subvention du Conseil Général                     | 59 500,00 F  |
| Quote part communale après récupération de la TVA | 36 254,76 F  |



## SALLE D'ANGLAIS

L'expérimentation contrôlée de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire a été mise en place dès la rentrée de septembre 1989 au niveau du cours moyen.

Le Conseil Municipal a accepté les modalités pratiques de la mise en place de cette expérimentation, dressées par l'Inspecteur d'Académie et notamment la participation financière de la commune en matière de fournitures pédagogiques d'équipement, et de rémunération d'intervenants extérieurs.

Le transport des élèves a été assuré par le Conseil Général (SODETHRE).

Ainsi, nous avons été commune d'accueil pour des élèves de NEBIAN et CABRIERES pour l'enseignement de l'anglais.

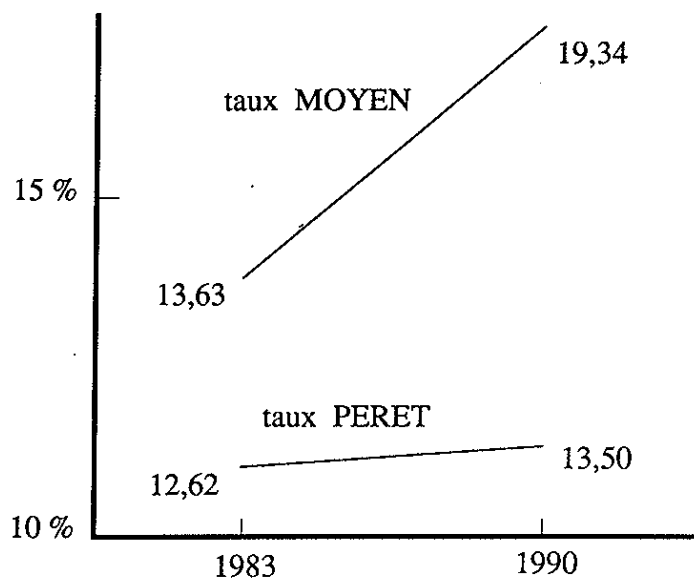
|                                                                |             |
|----------------------------------------------------------------|-------------|
| Montant des travaux et matériel                                | 33 422,60 F |
| Après récupération de la TVA la quote part communale s'élève à | 28 181,94 F |

Pour parfaire cette initiative, il a été décidé d'aménager une salle supplémentaire et d'acquérir un magnéto-scope.

# EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION

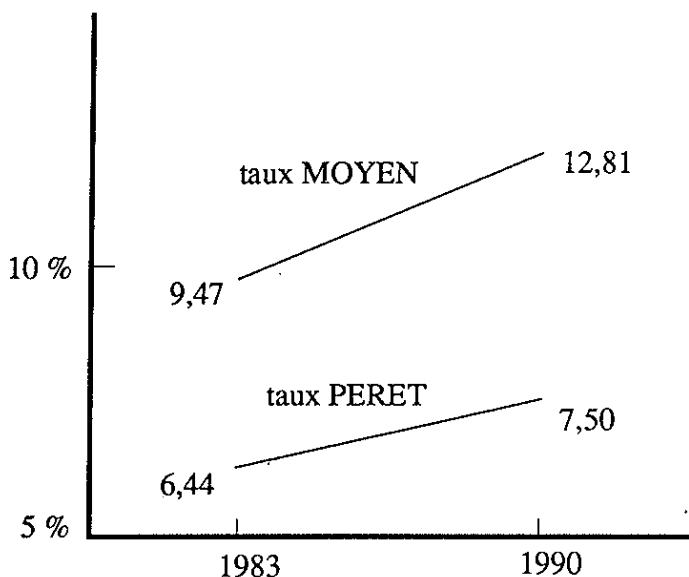
## FONCIER BATI

|                 |         |
|-----------------|---------|
| Taux PERET 1983 | 12,62 % |
| Taux PERET 1990 | 13,50 % |
| Taux moyen 1983 | 13,63 % |
| Taux moyen 1990 | 19,34 % |



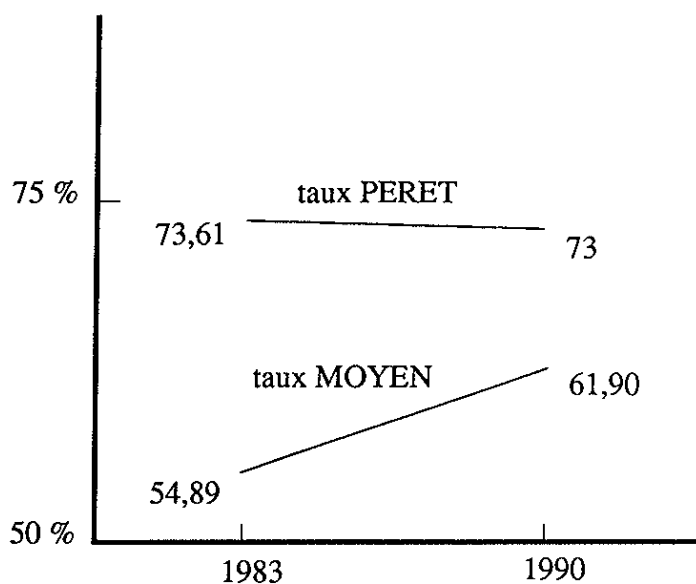
## TAXE D'HABITATION

|                 |         |
|-----------------|---------|
| Taux PERET 1983 | 6,44 %  |
| Taux PERET 1990 | 7,50 %  |
| Taux moyen 1983 | 9,47 %  |
| Taux moyen 1990 | 12,81 % |

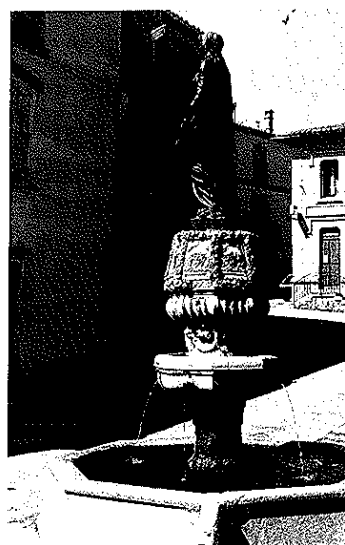
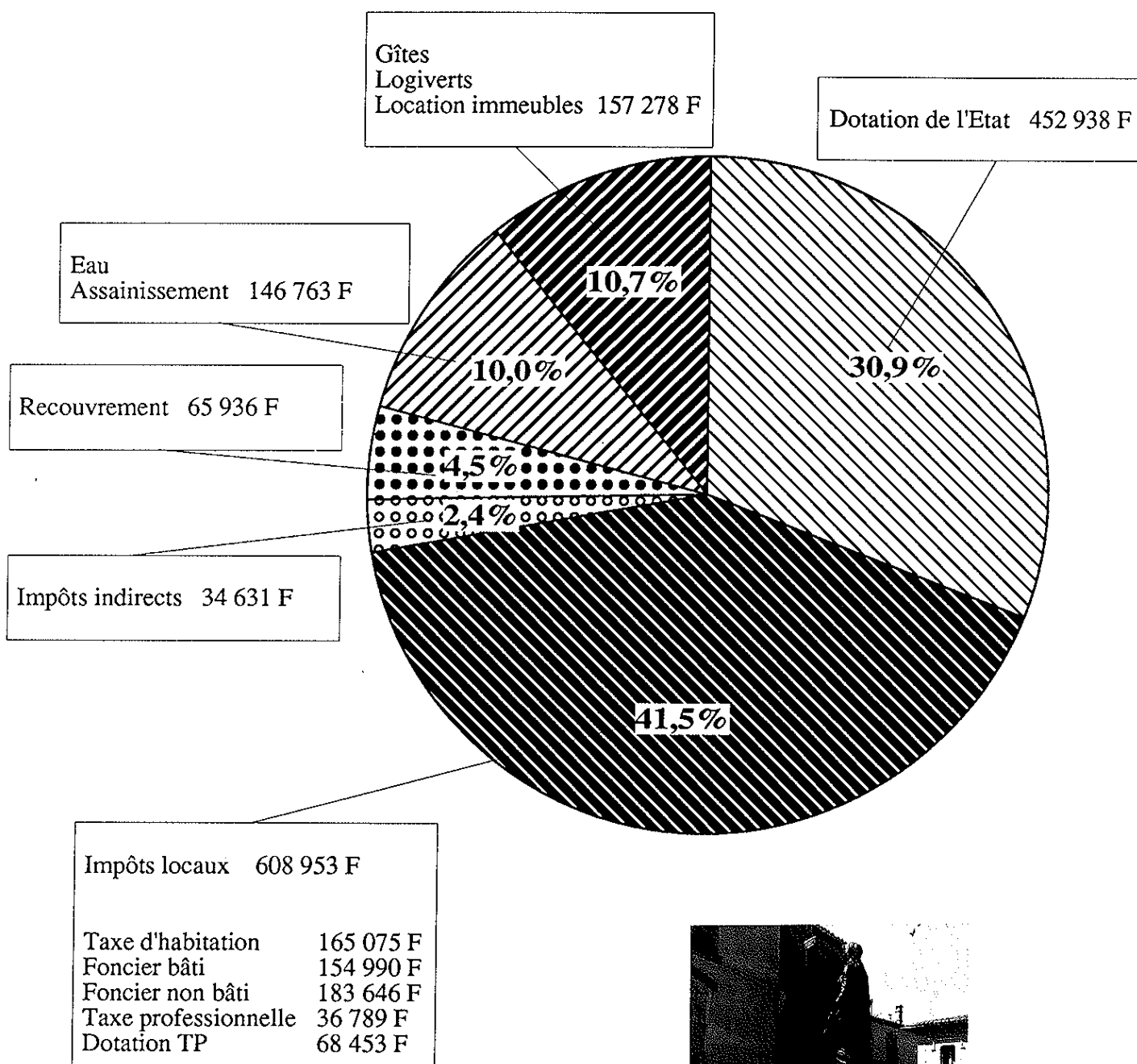


## FONCIER NON BATI

|                 |         |
|-----------------|---------|
| Taux PERET 1983 | 73,61 % |
| Taux PERET 1990 | 73,00 % |
| Taux moyen 1983 | 54,89 % |
| Taux moyen 1990 | 61,90 % |



# RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1990



# PERET ET LES SERVICES EXTERIEURS

---

En dehors de la gestion de la commune, il faut aussi mener de multiples interventions auprès des différents services de l'Etat ou du département.

## SUBDIVISION DE L'EQUIPEMENT

### Travaux réalisés

- Indication de PERET sur la RN 9 au fond des "allées d'Adissan"
- Réfection des CD 128 E3 vers Cabrières et 124 E5 vers Clermont
- Elargissement sortie du village, route de Clermont.

### Travaux demandés

- Elargissement de la route d'Adissan de la coopérative à la Rasclauze.

## EDUCATION NATIONALE

Compte tenu des besoins scolaires recensés, un troisième poste sera créé à la prochaine rentrée scolaire.

## SERVICE D'AUTOCARS - SODETHRE

A force de ténacité, un service de ramassage scolaire a été instauré le 1er janvier 1991 amenant les élèves au lycée et au LEP de Pézenas.

## FRANCE TELECOM

En 1988, demande d'amélioration du réseau de téléphone sur la commune.

En 1989, renforcement des lignes CLERMONT - PERET et construction d'un bâtiment avec un système perfectionné en remplacement du petit local situé au Chemin Neuf.



# L'AVENIR

---

De nombreux projets sont actuellement à l'étude et seront réalisés dans les années qui viennent en fonction des possibilités financières.

## RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

Dans les communes rurales, E.D.F. n'assure pas les extensions ou renforcement des réseaux électriques. A PERET, les transformateurs situés en périphérie ne permettent pas à certains abonnés d'être desservis correctement. Afin de remédier aux baisses de tension liées à l'augmentation continue de la consommation, un projet de renforcement du réseau est prévu.

Une subvention a été demandée au Conseil Général de l'Hérault pour ce projet qui s'élève à 900 000 F T.T.C. et qui sera réalisé avant l'été.

## CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE

Depuis 20 ans, la consommation d'eau progresse chaque année. Le réservoir actuel de Notre Dame est devenu insuffisant en ce qui concerne la capacité et ne permet pas une bonne desserte de certains quartiers (Chemin Neuf, Notre Dame, etc...).

Afin de pallier ces difficultés, un nouveau réservoir est prévu au dessus de Notre Dame.

Ici également une subvention a été demandée au Conseil Général pour ce projet qui s'élève à 1 700 000 F T.T.C.

## REBOISEMENT

Au lendemain des élections municipales de mars 1989, nous avons envisagé de procéder à des travaux de reboisements.

De nombreuses démarches ont été effectuées auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture, une réunion a eu lieu afin d'informer les propriétaires concernés, une convention a été signée avec la compagnie du Bas Rhône pour le suivi technique de l'opération et les crédits ont été demandés afin de financer ce projet qui consiste à planter une vingtaine d'hectares au dessus du village.

Les subventions étant obtenues, les travaux devraient débuter à l'automne 1991.



## AMENAGEMENT DE LA PLACE

Des travaux sont prévus après l'achat des 3 maisons faisant face au griffe qui seront démolies après acquisition.

De nombreuses subventions ont été demandées pour ce projet en cours d'élaboration mais qui devrait s'élever à environ un million de francs T.T.C

## EXTENSION DES LOGIVERTS

La réalisation de 4 Logiverts est pour la commune une opération intéressante. Des subventions ont été demandées afin de construire 4 gîtes supplémentaires.

## AUTRES PROJETS

La voirie, les bâtiments communaux seront améliorés en fonction des besoins et des possibilités financières.



# A BAS "UNTEL"

## ARTICLE TOUJOURS D'ACTUALITE

Il y a quelque temps, des jeunes Pérotois interpellèrent dans un tract la population sur la propreté du village. Ce geste réconfortant est malheureusement resté pratiquement sans suite.

PERET, un bien joli village à flanc de coteau, mais quel dommage que :

- Des chiens en divagation (ou accompagnés par leur propriétaire) déposent, par-ci par-là, leurs crottes.
- Régulièrement, des containers (ou la benne à ordures) brûlent. Quelques inconscients (à moins qu'il ne s'agisse de volonté délibérée) font supporter à toute la population le coût du remplacement des containers.
- L'utilisation des sacs poubelles, encouragée par la municipalité par des distributions gratuites, ne soit pas assez suivie.
- Les papiers soient jetés dans la rue alors que, à quelques pas plus loin, une poubelle est là pour les recevoir.
- Par flemme ou nonchalance, des voitures se garent en dehors des zones de parking créant une gêne pour tous.
- Trop souvent la station d'épuration soit souillée par des huiles de vidange ou des hydrocarbures entraînant de coûteux frais d'entretien.
- Etc... etc...

Oui, ... quel dommage. Il semble pourtant qu'avec un brin de civisme de la part de chacun, tous ces problèmes pourraient être résolus.

La prise de conscience des jeunes est réconfortante. Il serait bon que chacun écoute un peu leur appel auquel nous nous associons pleinement. Certains disent qu'il faut sévir. Certes, mais chacun considère que ce qu'il fait ne représente rien à côté de ce que fait "untel" et qu'il faut d'abord sévir sur "untel".

N'attendons pas que "untel" soit discipliné, que chacun montre l'exemple, et "untel" n'existera plus.



## Aidez-nous à garder votre village propre.